

Formation continue

Priorités du plan national de formation 2017-2018 du ministère de l'éducation nationale

NOR : MENE1720908N
note de service n° 2017-131 du 10-8-2017
MEN - DGESCO MAF2 - SG

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux responsables académiques de la formation ; aux directrices et directeurs des ressources humaines ; aux délégués académiques à la formation des personnels d'encadrement ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'enseignement technique ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école ; aux directrices et directeurs des écoles supérieures du professorat et de l'éducation ; aux délégués académiques au numérique

Priorités du ministère pour la formation des personnels d'encadrement, d'enseignement, d'orientation et d'éducation de septembre 2017 à août 2018

La formation professionnelle doit répondre à trois grands objectifs : l'adaptation immédiate des personnels à leurs fonctions, l'adaptation aux évolutions prévisibles de leur métier, l'acquisition ou le renforcement de compétences professionnelles. Au regard de la spécificité des missions de l'éducation nationale, l'enjeu premier de la formation réside dans l'appropriation des pratiques pédagogiques et éducatives les plus propices à la réussite et au bien-être de tous les élèves.

Dans ce cadre, le plan national de formation (PNF) apporte un appui aux académies dans un effort de formation qui doit engager chaque acteur de l'École dans la mise en œuvre efficace de la politique éducative.

Il s'agit, en particulier, de réaffirmer la priorité que constituent les apprentissages dans le 1er degré au regard du caractère déterminant des premières années de scolarisation pour la réussite de chaque élève. Il importe de mettre l'accent sur les fondamentaux de sorte que tout élève sache lire, écrire, compter, et respecter autrui, à son arrivée au collège. Une attention toute particulière doit être accordée à la mise en œuvre du dispositif « 100 % de réussite au CP », et, dans ce qui constitue sa première phase, à l'accompagnement des équipes en Rep+ pour qu'elles puissent mobiliser pleinement toutes les opportunités pédagogiques offertes par le dédoublement des effectifs.

Au collège, il importe de s'attacher à l'accompagnement des équipes en intégrant les aménagements de la réforme du collège actés par l'arrêté du 18 juin 2017 et en redonnant toute sa place à l'autonomie des établissements pour encourager les organisations les plus adaptées à la réussite des élèves. Dès la rentrée, un engagement fort est nécessaire pour la formation des personnes impliquées dans le dispositif « Devoirs faits », en particulier pour les recrues du service civique et les assistants d'éducation.

Par ailleurs, pour permettre à chacun des acteurs de contribuer, à sa mesure, à l'installation du respect d'autrui comme une dimension première des valeurs portées par l'École, le travail de formation engagé sur les valeurs de la République sera poursuivi. L'accompagnement sera également maintenu pour se donner les moyens de favoriser l'école inclusive et d'améliorer le climat scolaire.

Le plan national de formation

Le plan national de formation est mis en œuvre par la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction du numérique pour l'éducation et l'école supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le cadre commun à tous les prescripteurs de formation, tant au plan national qu'académique, est le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Pour assurer une articulation indispensable entre les actions développées au niveau national et celles mises en œuvre en académie, les actions du PNF s'adressent prioritairement aux personnels de l'encadrement académique et départemental et aux formateurs chargés, sous l'autorité des recteurs, de concevoir ou mettre en œuvre les actions de la politique académique dans le cadre du plan académique de formation.

Les formations de formateurs prennent en compte les besoins de transfert, dans la classe ou dans l'établissement scolaire, d'ingénierie de formation et de pilotage pédagogique et s'appuient sur des supports aisément mobilisables auprès des équipes.

La composition des délégations académiques doit être guidée par un souci de cohérence avec ces objectifs et d'efficacité du déploiement de la formation dans les territoires tout en contribuant à la mutualisation de l'expertise académique.

Orientations prioritaires de la formation continue pour l'année scolaire 2017-2018

Les actions de formation proposées s'inscrivent dans les axes suivants :

- l'école maternelle ;
- l'installation des fondamentaux et l'accompagnement « 100 % de réussite au CP »
- l'accompagnement de la scolarité obligatoire (programmes, enseignements complémentaires, enseignements facultatifs et parcours, différenciation pédagogique, « Devoirs faits »), évaluation des acquis des élèves ;
- l'école inclusive et la sécurisation des parcours (prévention du décrochage, climat scolaire) ;

- l'école à l'ère du numérique ;
- la valorisation des innovations, des initiatives et de la recherche ;
- la continuité Bac-3/Bac+3, la rénovation des diplômes ;
- la professionnalisation des acteurs (formation de formateurs, liaison formation initiale-formation continue, éducation aux valeurs de la République, culture de l'encadrement).

Interaction recherche et formation

L'intégration de la recherche, particulièrement la prise en compte des apports des sciences cognitives, constitue un des enjeux prioritaires tant pour la formation initiale que continue.

Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe) apparaissent à ce titre comme des acteurs premiers mais, au-delà, il convient également de mobiliser l'ensemble des recherches reconnues au niveau international à même de contribuer à l'identification des conditions et pratiques d'enseignement participant à l'amélioration des apprentissages.

Diversification des modalités de formation, appui sur le numérique

Une attention particulière sera portée à la diversification des modalités de la formation. L'appui sur les supports et ressources numériques doit faciliter la conversion des actions de formation en de véritables dispositifs d'accompagnement relayés par les académies sur le moyen ou le long terme au plus près des acteurs (sur site, école(s), circonscription, établissement, bassin, réseau d'établissements).

Les actions de formation selon des modalités hybrides (sessions en présence et formations à distance) seront favorisées et s'appuieront sur le dispositif M@gistère de formation continue en ligne.

Les trois volets du PNF

Les orientations prioritaires peuvent se traduire par différents types d'action dans le cadre des trois volets qui organisent le PNF :

1 - Journées des corps d'inspection

Pour favoriser une culture partagée des personnels d'inspection, faciliter le suivi des disciplines et spécialités d'enseignement, et élaborer un cadre d'action sur les priorités communes, des temps de travail conjoint entre inspecteurs généraux et inspecteurs territoriaux sont intégrés au plan national de formation à hauteur de deux jours pour chaque inspecteur.

2 - Professionnalisation des acteurs et formation des personnes ressources

Dans le cadre de l'accompagnement des académies, ces séminaires visent prioritairement le développement des compétences professionnelles des formateurs et le travail en commun des personnels d'encadrement. Ils mobilisent les cadres autour des priorités de la politique éducative pour une appropriation partagée des enjeux qui les sous-tendent, intègrent les apports de la recherche pour une réflexion sur les pratiques et gestes professionnels, en

apportant les éléments et supports utiles dans le travail d'animation et de formation en académie.

3 - Les rendez-vous du MEN

Ces rencontres nationales apportent un éclairage scientifique, éducatif et pédagogique dans les domaines de la culture mathématique, scientifique, technologique et professionnelle ; de la culture humaniste, littéraire, artistique et des médias ; de la culture économique, juridique et managériale.

La programmation des actions pour chacun des volets est présentée dans le cadre de l'annexe n° 1.

Une offre de formation au service des académies

Afin d'améliorer la visibilité de l'articulation entre l'offre nationale de formation et celle mise en œuvre en académie, mais aussi afin de faciliter une démarche d'évaluation, notamment dans le cadre des dialogues annuels de gestion, l'offre académique de formation doit être structurée selon les orientations prioritaires du plan national de formation.

À titre d'information, est présenté en annexe n° 2 le projet du centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professions (CERPEP), qui propose des actions en lien avec le monde économique.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
L'adjoint au directeur général de l'enseignement secondaire
Xavier Turion

Le secrétaire général,
Frédéric Guin

Annexe 1

[Journées des corps d'inspection - Informations sur les priorités de rentrées, les nouveaux dispositifs et nouvelles postures](#)

Annexe 2

[Les stages et les journées Cerpep en relation avec le monde économique](#)